

LEGENDE DU FOND DE PLAN

- : Route Territoriale / Provinciale
- : Route Municipale
- : Voie Urbaine / Chemin Rural
- : Limite commune
- : Limite parcellaire

LEGENDE DES ANNEXES

Point de captage / forage AEP
 Cx : numéro
 Z + x : côte radar ou fil d'eau en mNGNC

C01 : Forage FI OURIGHI
 C02 : Forage FI OURIGOT
 C03 : Forage FI TONTAUTA
 C04 : Prise en rivière YA
 C05 : Prise en rivière NEME

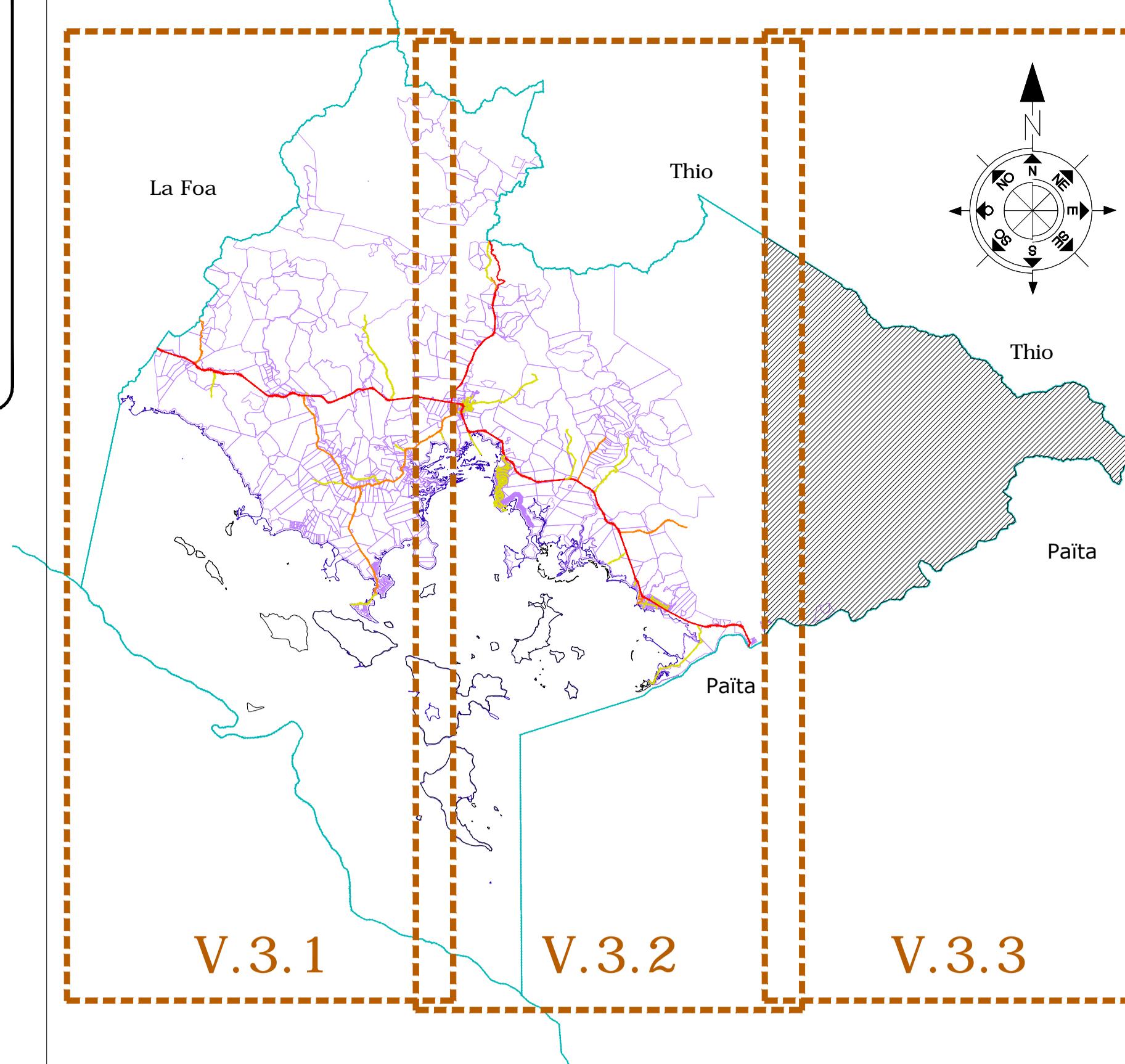
Fond de plan : extraction DXF de données de la DITTT, de l'ADRAF, de la DIMENC et de la DAVAR (2010-2011), généralisation des données à la précision de 1/25.000e, 1/5.000e, 1/2.000e.
 Parcellaire : extraction DXF de données de la DITTT (source DITTT NC, selon le fichier cadastral numérique 2010), généralisation des données à la précision de 1/25.000e, 1/5.000e, 1/2.000e.
 Servitudes : extraction DXF de données et numérisation de données d'après le dossier de servitudes constitutif par Design Construction (2010-2012), généralisation des données à la précision du 1/25.000e, 1/5.000e, 1/2.000e.
 Zoneage : numérisation du zoneage après les études du bureau d'études Design Construction (2010-2011), généralisation des données à la précision de 1/25.000e, 1/5.000e, 1/2.000e.

Liste des plans des annexes

- Planche V.3.1 : partie Ouest de la commune
- Planche V.3.2 : partie Centrale de la commune
- Planche V.3.3 : partie Est de la commune

Thio

PLAN DE REPERAGE



NOUVELLE-CALEDONIE
 SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD
 COMMUNE DE BOULOUPARIS



PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

Commune de BOULOUPARIS

V - ANNEXES

CARTE DES ECOSYSTEMES D'INTERÊT PATRIMONIAL & DES ZONES A PROBABILITE AMIANTIFERE PARTIE EST DE LA COMMUNE



Approuvé le 29/08/13 par délibération n°34-2013/APS

Indice	Date	Modification	Date : 19 Juillet 2013
			Echelle : 1/25 000

Mis à jour par arrêté n° 451-2014/ARR/DFA du 13 février 2014
 Mis à jour par arrêté n° 3055-2017/ARR/DFA du 24 octobre 2019
 Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°4-2019/APS du 11 janvier 2019
 Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°63-2019/APS du 19 décembre 2019

Thio

Mont Humboldt

Dent de St Vincent

Païta

Mont Tonta